

Code de l'unité de formation : (3) 75343802121	Code du domaine de formation : (4) 709
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire d'utilisation de logiciels: publication HTML	CT	S	18
2. Part d'autonomie	XXXXXX	P	0
		Total des périodes	18

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

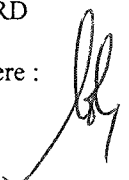
AVIS FAVORABLE
LE 15.09.99

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

 17.09.99

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date:

Signature:

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**INFORMATIQUE – INITIATION A LA CREATION DE SITES WEB
(Convention)**

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'apprenant :

- de répondre de manière raisonnée et efficace à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu et leur application;
- de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques;
- de développer
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
 - des méthodes de travail transférables;
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation);
- de se familiariser, via de nombreuses manipulations, avec les fonctionnalités spécifiques d'un logiciel de publication HTML en vue de créer un site Internet, de l'administrer et de le publier.

**INFORMATIQUE – INITIATION A LA CREATION DE SITES WEB
(Convention)**

1. CAPACITES

L'apprenant doit être capable :

- face à un système informatique connu;
- en respectant les règles d'utilisation des logiciels;
- en utilisant les commandes appropriées;

d'acquérir des informations depuis le World Wide Web avec un navigateur et les exploiter dans un environnement graphique.

2. TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

- Attestation de réussite des unités de formations suivantes:

**INFORMATIQUE – INTRODUCTION WINDOWS
(Convention)**

et

**INFORMATIQUE – INTERNET – PRINCIPES DE NAVIGATION
(Convention)**

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENTS

INFORMATIQUE – INITIATION A LA CREATION DE SITES WEB
(Convention)

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 15 personnes.
Chaque apprenant doit disposer d'un poste de travail.

INFORMATIQUE – INITIATION A LA CREATION DE SITES WEB
(Convention)

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable:

- en utilisant les fonctions disponibles dans un logiciel de publication HTML:
 - l'édition de texte;
 - l'insertion et le dimensionnement d'images;
 - l'édition et la création de liens;
 - la définition de cadres;
 - l'insertion de tableaux;
- en utilisant les outils d'administration de sites;

de créer un site Web simple et de le publier sur Internet.

Recommandations

- On encouragera le respect des règles ergonomiques.
- On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'apprenant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

**INFORMATIQUE – INITIATION A LA CREATION DE SITES WEB
(Convention)**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant prouvera qu'il est capable:

- face à un système informatique connu;
 - en utilisant un logiciel de publication HTML;
 - en respectant le temps alloué;
 - en respectant les règles d'utilisation du logiciel;
 - en utilisant les commandes appropriées;
 - à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme des cours de l'U.F. considérée;
-
- d'exploiter des fonctionnalités spécifiques du logiciel;
 - d'utiliser l'acquis face à des situations nouvelles;
 - d'analyser et d'interpréter l'information;
 - de produire des documents conformes aux règles de présentation et ne présentant aucune erreur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la précision apportée:

- à la présentation des documents;
- au respect des consignes;
- au respect des valeurs esthétiques.

INFORMATIQUE – INITIATION A LA CREATION DE SITES WEB
(Convention)

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
L'expert devra faire la preuve d'une connaissance actualisée dans le domaine de l'édition HTML.